Conseil Scientifique Plénier
de l'Université de Picardie Jules Verne
Séance du jeudi 3 avril 2014

Université de Picardie Jules Verne
Direction de la Recherche
Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1

Céline RENIER

La séance est ouverte à 9h39 par M. Philippe NIVET, premier vice-président du Conseil Scientifique.

M. Michel BRAZIER, président
M. Philippe NIVET, 1er vice-président du Conseil Scientifique
M. Olivier GOUBET, 2e vice-président du Conseil Scientifique

Etaient présents :

Mme Véronique BACH
M. Olivier BALEDENT
M. Jérôme BOSCHE
Mme Diane DELACOURT
M. Ahmed EL HAJJAJI
M. Olivier FELY-BIOLET
Mme Danièle GAUFFRE WILLAUME
M. Fabrice GUILBAUD
Mme Marie HOULLEMARE
Mme Virginie LE MEN
Mme Ingrid MARCQ
M. Jaime MARQUES PEREIRA
Mme Marie-Françoise MELMOUX MONTAUBIN
Mme Virginie PECOURT
M. Denis POSTEL
M. Laurent RENAULT
M. Olivier VAN WUYTSWINKEL

Ont donné leur procuration :

Mme Dominique BREMOND GIGNAC à M. Michel BRAZIER
M. Henri DEHU à M. Philippe NIVET
M. Gilles GANDEMER à M. Olivier GOUBET
M. Etienne HAMON à Mme Marie HOULLEMARE
M. Stéphane LONGUET à M. Jaime MARQUES PEREIRA
M. Laurent PETIT à Mme Virginie PECOURT

Absents :

M. Luc AYMARD
M. Mouloud BOUMGHAR
Mme Aurore CHAIGNEAU
M. Philippe DUBOIS
M. Patrice FARDELLONE
M. François HESDIN
Mme Magalie JORIS
M. Lyazid KICHOU
M. Ibrahima NDIAYE
M. Mick Sédric NGOULOU KOBI
Mme Gail PHETERSON
M. Mourad RAHIM

Assistaient également à la séance :

M. Daniel COUAPEL, Directeur de Cabinet
Mme Virginie DELAPORTE, Chargée de mission au Conseil Régional de Picardie
Mme Vanessa VASSET, Directrice de la Recherche

Mme Margot BURIDENT, Ingénieur thématique SHS, Direction de la Recherche
Mme Aline LEFEVRE, Ingénieur thématique Santé, Direction de la Recherche
Mme Céline RENIER, Assistante de gestion, Direction de la Recherche

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

1. Validation du CR du Conseil Scientifique du 30 janvier 2014
2. Election des membres du COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education)
3. Présentation d'un accord-cadre de coopération avec l'Institut Technologique de Bandung en Indonésie
4. Convention CNRS
5. Gestion des co-tutelles de thèse
6. Examen des dossiers des Ecoles Doctorales
7. PEDR
8. Projet de création d'une plateforme d'archéologie préventive
9. Questions et informations diverses

✶✶✶✶

Philippe NIVET ouvre la séance à 9h39. Il avise les membres qu'un Conseil Académique aura lieu le mercredi 16 avril 2014 à 9h30 portant sur la politique de site et le regroupement d'universités.
Il fait ensuite appel aux questions diverses.

Marie-Françoise MELMOUX MONTAUBIN demande si les candidatures pour l'élection des membres du COSP ont été envoyées.

Philippe NIVET indique que les candidats avaient jusqu'à la veille du conseil scientifique pour faire parvenir leurs candidatures. Elles sont toutes dans les dossiers.

Marie-Françoise MELMOUX MONTAUBIN estime qu'il est difficile d'élire des candidats sans avoir eu connaissance des dossiers préalablement.

Denis POSTEL aimerait revenir sur le rôle exact des membres du Conseil Scientifique par rapport au Conseil Académique. Il aimerait savoir comment sont distribuées les tâches.

Philippe NIVET propose de répondre à cette question en fin de séance et ainsi de passer au premier point de l'ordre du jour. La séance pourra ensuite être suspendue quelques minutes afin d'étudier les candidatures des membres du COSP.

1. Validation du CR du Conseil Scientifique du 30 janvier 2014

Philippe NIVET demande aux membres s'ils ont des remarques et questions. Il met aux voix ce compte rendu.

	Voix
Ne prend pas part au vote	3
Abstention	0
Contre	0

Le conseil scientifique adopte à l'unanimité ce compte rendu.

2. Election des membres du COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education)

Philippe NIVET indique que les modalités de désignation sont indiquées dans les dossiers. Il précise qu'il y a 5 candidatures : Bruno POUCET du CAREF ; Samuel PETITE du LAMFA ; Dominique LECLET du MIS ; Frédéric CHARLES du CURAPP et Laure IBERNON du CRP-CPO. Il s'agit de désigner 4 représentants d'unités de recherche participant à l'axe transversal dont au moins 3 se consacrant à des recherches liées directement aux domaines de l'ESPE.

Il propose de suspendre la séance pendant 15 minutes.

Fabienne THEROUSE souhaite préciser que, théoriquement, le COSP est composé à parité d'hommes/femmes. Cependant, la parité pourra être équilibrée avec l'élection des personnalités extérieures.

Fabrice GUILBAUD demande si les membres élus par le Rectorat ont été nommés.

Fabienne THEROUSE répond que le Rectorat n'a pas encore nommé ses candidats.

Denis POSTEL demande quelles sont les élections suite au CEVU.

Fabienne THEROUSE indique que le CEVU a élu :

- au titre des représentants des enseignants chercheurs :
    - Saïd AHMAIDI
    - Arnaud AMELINE
    - Anne DELBRAYELLE
    - Imane STASIK
- au titre des enseignants :
    - Denis DORMOY
    - Thierry MARLIERE
    - Lucie MOUGENOT
- au titre des enseignants en poste dans un établissement secondaire :
    - Jacqueline TIMMERMAN
- au titre des étudiants :
    - Amandine MANCEAU

Philippe NIVET demande s'il y a des questions.

Olivier GOUBET souhaite préciser que la candidature de Samuel PETITE du LAMFA a été réfléchie au sein de l'équipe et est une suite logique aux actions menées par le laboratoire et à toutes les collaborations existantes avec le Rectorat.

Ahmed EL HAJJAJI souhaite apporter quelques éléments sur la candidature de Dominique LECLET du MIS. Elle a été votée à l'unanimité par le conseil de laboratoire. Le domaine des nouvelles technologies de l'information peut être bénéfique pour l'ESPE.

Virginie LE MEN aimerait également appuyer la candidature de Samuel PETITE en rappelant que le domaine des mathématiques est un axe que l'ESPE souhaite développer et qu'il existe une demande importante au niveau académique.

Fabrice GUILBAUD indique que Luc VANDROMME, codirecteur du CRP-CPO, lui a transmis que la candidature de Laure IBERNON avait été soutenue à l'unanimité par son laboratoire. Elle est très investie auprès des étudiants.

Denis POSTEL souhaite faire un commentaire sur les dossiers du secteur Sciences. Ces candidatures s'inscrivent dans le développement numérique régional et l'appui aux nouvelles technologies pour la formation à distance.

Philippe NIVET propose de passer au vote.

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

	Voix
Laure IBERNON	21
Samuel PETITE	21
Frédéric CHARLES	19
Dominique LECLET	13
Bruno POUCET	9

Le conseil scientifique a élu, comme membres du COSP : Laure IBERNON, Samuel PETITE, Frédéric CHARLES et Dominique LECLET.

3. Présentation d'un accord-cadre de coopération avec l'Institut Technologique de Bandung en Indonésie

Philippe NIVET invite Alexander ZIMMERMANN à présenter le projet d'accord-cadre avec l'Institut Technologique de Bandung en Indonésie.

Alexander ZIMMERMANN salue les membres du conseil. Il indique que l'université de Bandung a été créée en 1920 et est devenue la 1ère université scientifique en Indonésie. Elle est constituée de plusieurs facultés. Des accords-cadres avec plusieurs universités françaises et étrangères ont déjà été signés et plusieurs échanges d'étudiants ont déjà eu lieu. Ce projet d'accord-cadre est à l'initiative des Indonésiens afin de pouvoir bénéficier de co-encadrements.

Philippe NIVET remercie Alexander ZIMMERMANN pour cette présentation et demande aux membres s'ils ont des questions.

Danièle GAUFFRE WILLAUME demande quelle est la proportion de thésards en Arts, Architecture et Gestion. Elle aimerait également savoir si la convention concernera tous les domaines.

Alexander ZIMMERMANN répond qu'il ne connait pas la proportion de thésards en Arts, Architecture et Gestion. En revanche, la convention concernera tous les domaines.

Virginie PECOURT conseille d'indiquer dans cet accord-cadre la possibilité d'accueillir des doctorants. Dans certains cas, des avenants ont dû être rédigés car les accords-cadres ne précisaient pas l'accueil de doctorants possibles.

Denis POSTEL demande si les échanges d'enseignants chercheurs et étudiants sont possibles dans les deux sens. Il aimerait également savoir si la convention a été exposée devant le Conseil de Gestion de l'UFR des Sciences.

Alexander ZIMMERMANN répond que les échanges sont possibles. Concernant le passage de la convention devant le Conseil de Gestion de l'UFR des Sciences, cette démarche est en cours.

Denis POSTEL est favorable à ce type d'accord-cadre. Il suggère la mise en place d'une procédure systématique de passage devant les différents conseils.

Danièle GAUFFRE WILLAUME désire informer les membres qu'une conférence administrative sur les relations internationales a eu lieu et que dorénavant, avec ERASMUS+ les administratifs peuvent partir et bénéficier d'échanges avec d'autres universités.

Philippe NIVET demande s'il est possible de modifier l'article 5 en indiquant « à faciliter l'accueil et le séjour des personnels enseignants, chercheurs, techniciens, administratifs et étudiants de l'autre partie ».

Philippe NIVET met aux voix ce projet d'accord-cadre sous réserve des modifications demandées.

	Voix
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	6
Contre	0

Le conseil scientifique adopte ce projet d'accord-cadre avec l'Institut Technologique de Bandung en Indonésie.

4. Convention CNRS

Olivier GOUBET présente la nouvelle version de la convention recherche avec le CNRS. Cette convention concerne le contrat quinquennal en cours et sa date d'effet est le 1er janvier 2012. Il existe plusieurs modifications par rapport à la convention de 2008-2011, comme par exemple, le changement du périmètre des unités de recherche concernées.
Un contrat de service est offert et peut être signé par les unités de recherche. Dans le cadre d'un contrat de service, le CNRS s'engage à maintenir un emploi clé au bénéfice de l'unité.
Ensuite, un paragraphe sur la dimension internationale de la recherche a été ajouté afin d'inclure la possibilité à l'établissement et au CNRS de créer des unités mixtes internationales « miroirs ».
Le CNRS a également introduit la notion de politique de site.
Le paragraphe Valorisation a été réécrit en tenant compte de la création des SATT et des réglementations nationales. Par exemple, dorénavant, tout ce qui concerne le stockage de l'énergie est géré directement par le CNRS.
Olivier GOUBET demande aux membres s'ils ont des questions.

Véronique BACH demande si les projets gérés par le CNRS sont valorisés en tant que recherche UPJV.

Olivier GOUBET précise qu'il existe régulièrement des échanges entre le Service Valorisation et Partenariats du CNRS et la Direction de la Recherche de l'UPJV permettant de fluidifier l'échange d'informations sur ce genre de contrats.

Diane DELACOURT indique que la convention prévoit l'intervention éventuelle de chercheurs CNRS dans les formations de l'établissement. Elle demande s'il serait possible d'inclure la même possibilité pour les IGR CNRS, voire pour d'autres personnels ITA.

Denis POSTEL remarque quelques corrections à apporter au niveau des sigles ou noms d'unités. Il s'étonne de ne pas voir apparaître la possibilité de mettre des cursus spécifiques de type CMI, soutenus par le CNRS.

Olivier GOUBET indique que cela n'a pas été proposé par la DR18. Il se demande s'il ne faudrait pas mettre en place une convention particulière sur ce sujet.

Philippe NIVET propose de mettre aux voix cette convention, sous réserve des modifications qui devront obtenir l'accord du CNRS.

	Voix
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0
Contre	0

Le conseil scientifique adopte à l'unanimité cette convention.

5. Gestion des cotutelles de thèse

Olivier GOUBET indique que ce point de l'ordre du jour fait référence à une nouvelle offre du Conseil Régional de Picardie dans le cadre des dispositifs de soutien aux projets européens et internationaux. Ce dispositif permet d'obtenir un soutien aux contrats doctoraux en cotutelle internationale lors d'un projet ANR ou européen. Le conseil régional peut financer un séjour en Picardie de 12 à 24 mois du doctorant et peut subventionner du fonctionnement à hauteur de 15000 euros.
Actuellement, ces dossiers sont traités au fil de l'eau, sans passage devant le Conseil Scientifique. L'équipe de direction propose de centraliser les demandes de soutien, de les instruire devant le Conseil Scientifique et de faire un envoi groupé au Conseil Régional de Picardie, de la même manière que les appels à projets « Appui à l'Emergence » et « Accueil Chercheur Haut Niveau ».

Virginie DELAPORTE précise qu'il faut que l'étudiant soit inscrit dans les deux universités pour pouvoir bénéficier de ce soutien.

Olivier BALEDENT aimerait connaître l'avis du Conseil Régional quant à la proposition de centralisation des demandes.

Virginie DELAPORTE indique que la région laisse le choix à l'université quant à la manière d'instruire les dossiers.

Olivier BALEDENT demande quelle est la proportion de demandes par rapport au nombre d'attributions.

Philippe NIVET répond qu'il est difficile de se baser sur l'état actuel car c'est un dispositif qui gagnera à être connu et qui va monter en puissance. Il serait donc utile de diffuser cette information aux équipes de recherche. Il met aux voix cette proposition.

	Voix
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0
Contre	0

Le conseil scientifique adopte à l'unanimité cette proposition.

6. Examen des dossiers des Ecoles Doctorales

Ecole Doctorale Sciences, Technologies et Santé :

Véronique BACH présente les demandes de co-encadrement de thèses.

- **Madame Deborah CLOSSET-KOPP**

Equipe de recherche : EDYSAN
Demande à co-encadrer la thèse de Mme Olivia SEMBOLI
Titre de la thèse : Déterminants anthropiques de la biodiversité végétale et des successions écologiques en forêt dense de Centrafrique
Taux d'encadrement demandé : 50%
Encadrant : Pr. Guillaume DECOCQ (50%)
Avis du directeur ED STS : Favorable

- **Monsieur Abdelilah LAHMAR**

Equipe de recherche : LPMC
Demande à co-encadrer la thèse de Mme Hana KADDOUSSI
Titre de la thèse : Propriétés ferroélectriques et électrocaloriques de la solution solide BZST
Taux d'encadrement demandé : 50%
Encadrant : M. Yaovi GAGOU
Avis du directeur ED STS : Favorable

- **Monsieur David DURAND**

Equipe de recherche : MIS
Demande à co-encadrer la thèse de M. David Roland GNIMPIEBA ZANFACK
Titre de la thèse : Modélisation des flux logistiques : vers une plate-forme d'inter-opérabilité des objets logistiques
Taux d'encadrement demandé : 33%
Encadrants : Pr. Jérôme FORTIN (33%) et M. Ahmed NAIT-SIDI-MOH (33%)
Avis du directeur ED STS : Favorable

- **Monsieur Ahmed NAIT-SIDI-MOH**

Equipe de recherche : LTI
Demande à co-encadrer la thèse de M. David Roland GNIMPIEBA ZANFACK
Titre de la thèse : Modélisation des flux logistiques : vers une plate-forme d'inter-opérabilité des objets logistiques
Taux d'encadrement demandé : 33%
Encadrants : Pr. Jérôme FORTIN (33%) et M. David DURAND (33%)
Avis du directeur ED STS : Favorable

- **Monsieur Guy KONGOLO MAKUMBU**

Equipe de recherche : GRAMFC
Demande à co-encadrer la thèse de Mme Ghida RAMADAN ép GHOSTINE
Titre de la thèse : Adaptations hémodynamiques et neuro-hémodynamiques chez le nouveau-né à terme traité par hypothermie contrôlée au décours d'un épisode d'anoxie périnatale
Taux d'encadrement demandé : 50%
Encadrant : Pr. Fabrice WALLOIS (50%)
Avis du directeur ED STS : Favorable

Demande de co-encadrement par personnel extérieur à l'UPJV

- **Monsieur Hervé COPPIER**

Equipe de recherche : ESIEE Amiens
Demande à co-encadrer la thèse de Mme Souad RABAH
Titre de la thèse : Etude de régulation multi-variable pour la conduite d'un four d'incinération
Taux d'encadrement demandé : 50%
Encadrant : Pr. Mohammed CHADLI (MIS, 50%)
Avis du directeur ED STS : Favorable

Véronique BACH présente ensuite les deux demandes de démarrage de thèses en cotutelle.

- **Monsieur Vianney**

Sujet : Programmation dynamique parallèle sur le modèle CGM et sécurisation de partitionnements dans des réseaux de capteurs sans fil
Encadrants : Pr. Jean-Frédéric MYOUPO, UPJV
Mme Laure Pauline FOTSO, Université de Yaoundé 1

- **Monsieur Mehdi TAHERZADEH**

Sujet : Commande intelligente des génératrices hexéphasées à grand nombre de paires de pôles
Encadrants : Pr. Franck BETIN, UPJV
Pr. Mahmood JOORABIAN, Université Shaihd Chamran

Philippe NIVET demande s'il y a des questions et met aux voix l'ensemble des dossiers de l'école doctorale STS.

	Voix
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0
Contre	0

Le conseil scientifique adopte à l'unanimité les dossiers de l'Ecole Doctorale Sciences, Technologies et Santé.

<u>Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société :</u>

Philippe NIVET présente les demandes de co-encadrement de thèses.

- **Monsieur Joanic MASSON**

Equipe de recherche : CRP/CPO
Demande à co-encadrer la thèse de M. Dzodzo Eli KPELLY
Titre de la thèse : Style d'attachement, pharmacodépendance et résilience
Co-encadrant : Pr. Silke SCHAUDER
Avis de la directrice ED SHS : Favorable

- **Madame Manon PIGNOT**

Equipe de recherche : CHSSC
Demande à co-encadrer la thèse de Mme Marine VARLET
Titre de la thèse : Guerre et délinquance juvénile : pratiques et représentations dans les colonies pénitentiaires en France (1912-1945)
Co-encadrant : Pr. Philippe NIVET
Avis de la directrice ED SHS : Favorable

Demandes de co-encadrement dans le cadre de thèses en cotutelle :

- **Chiara FUIANO**

Sujet : Perspective de la mer. Paysages, routes et établissement sur la côte Tyrrhénienne de Corneto à Livourne dans le Moyen Age
Encadrants : Pr. Lorenzo VINCIGUERRA, UPJV
Mme Romana STASOLLA FRANCESCA, Université de Rome « La Sapienza »

- **Christine POTOTSCHNIG**

Sujet : Naissance d'une patrie imaginaire pour peuples opprimés dans l'opérette. Le baron tsigane ? L'idée de patrie dans l'opérette viennoise et française au tournant du XIXème siècle
Encadrants : Pr. Herta Luise OTT, UPJV
Pr. Michael ROHRWASSER, Université de Vienne

Philippe NIVET précise que la demande de co-encadrement pour la thèse de Chiara FUIANO est passée lors du précédent conseil scientifique mais son examen avait été repoussé. L'étudiante est déjà inscrite à l'école doctorale.

Une demande de co-encadrement par Sara NARDI, maître de conférences en Histoire de l'art, au sein du CRAE est en cours mais n'a pas encore été traitée par la directrice de l'école doctorale.
Philippe NIVET propose donc de vérifier ces informations et de voter cette demande au prochain Conseil Scientifique. Il met aux voix les autres demandes.

	Voix
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0
Contre	0

Le conseil scientifique adopte à l'unanimité les dossiers de l'Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société.

Olivier BALEDENT demande s'il est possible d'harmoniser la présentation des demandes remontées par les deux écoles doctorales.

7. PEDR

Philippe NIVET rappelle que la PES redevient la PEDR. Le conseil scientifique, lors de la précédente séance, a voté le recours à l'instance nationale. Il convient maintenant d'afficher les critères d'attribution et le barème. L'équipe de direction propose de maintenir le principe actuel en attribuant la PEDR à l'ensemble des collègues Professeurs et Maîtres de conférences obtenant la note globale de A et de B. Il rappelle que certains établissements ne versent pas cette prime à tous les collègues notés B mais l'UPJV souhaite encourager les chercheurs de l'université.
L'équipe de direction propose de garder les montants actuels fixés qui s'élèvent à :

- PU évalués A : 6683€
- PU évalués B : 4350€
- MCF évalués A : 4350€
- MCF évalués B : 3538€

Concernant les collègues de l'IUF, la proposition faite est de donner le montant maximal prévu par l'établissement qui est de 6683€ pour tous les membres juniors. Les membres seniors auraient une prime de 10000€.

Olivier VAN WUYTSWINKEL constate que même avec le système proposé, qui paraît le plus évident, des disparités de traitement des dossiers en fonction des sections existeront. Il demande s'il est possible d'avoir un bilan sur l'année précédente afin de voir si certains collègues notés C n'avaient pas un dossier équivalent à certains collègues notés A et B, mais qui ont été lésés à cause de disparités de traitement au niveau des sections.

Véronique BACH est d'accord avec la proposition d'Olivier VAN WUYTSWINKEL. En effet, il existe une incompréhension au niveau des expertises faites par l'instance nationale qui se traduit par une démotivation des chercheurs de l'université.

Fabrice GUILBAUD indique être généralement opposé à ce genre de primes mais plutôt favorable à une généralisation des primes fonctionnelles. Cependant, la proposition lui semble cohérente dans le cadre actuel. En revanche, le ministère aurait indiqué que ce dispositif est contingenté. Il faudrait mettre 50% de notes C. Ce n'est donc pas une logique d'évaluation mais une logique de répartition en fonction des domaines évaluables.

Denis POSTEL demande si la PEDR, avant la PES, était soumise à un contingent.

Olivier GOUBET répond qu'elle était aussi contingentée. Néanmoins, n'était communiquée aux candidats qu'une réponse positive ou non (pas de note). De plus, le système est complexe et il peut varier en fonction de l'année, la pression étant différente d'une année sur l'autre, et/ou des sections, certaines gardant notamment un volant de A et de B pour les maîtres de conférences, d'autres non.

Philippe NIVET précise que le conseil scientifique a déjà voté le recours à l'instance nationale et estime qu'il est bénéfique que le recours à cette instance subsiste. Il n'est pas possible de donner le sentiment de reprendre le travail fait par le CNU au niveau local en réexaminant des dossiers classés C. Dans la mesure où il faut définir les critères, la solution proposée paraît être la plus pertinente. Il met aux voix cette proposition.

	Voix
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	6
Contre	0

Le conseil scientifique adopte cette proposition.

8. Présentation d'un projet de création d'une plateforme d'archéologie préventive

Philippe NIVET indique qu'il s'agit là d'une évolution de la structure actuelle d'UnivArcheo. François BLARY est le porteur de ce projet.

François BLARY remercie les membres du conseil scientifique. UnivArcheo est une structure d'archéologie préventive développée au sein de l'Université de Picardie Jules Verne depuis 2010. Cette structure est une réponse aux besoins et aux nouveaux défis de la discipline archéologique. En France, 90% des opérations archéologiques relèvent du cadre préventif.
UnivArcheo intervient dans de nombreux domaines comme l'archéologie préventive, la topographie, l'archéologie du bâti, la recherche documentaire, la valorisation, la reconstitution 3D de monuments historiques… Le budget de la structure dépend entièrement de contrats externes signés avec des services de l'Etat, des entreprises privées, des collectivités locales, des associations et des personnes privées. UnivArcheo peut assurer son autofinancement. L'Université participe pleinement aux renouvellements de la discipline. L'offre de formation à destination des étudiants de l'UPJV est diversifiée avec des stages très souvent rémunérés. Elle permet de donner aux étudiants la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle avec un contrat de travail à la clé.
François BLARY propose de transformer UnivArcheo en plateforme afin de renforcer le cadre des activités menées depuis novembre 2010 au sein de l'UPJV. Cette plateforme répondrait aux attentes des professionnels de l'archéologie. Elle serait également un engagement fort de l'UPJV pour préparer le renouvellement de l'agrément de fouilles préventives en juillet 2016. Elle permettra la réalisation d'études historiques couvrant les périodes médiévales, modernes et contemporaines.

Olivier FELY BIOLET souhaite attirer l'attention sur la pertinence d'une tarification la plus ajustée possible.

Marie HOULLEMARE demande si le recrutement est ouvert uniquement aux étudiants de la formation UPJV ou ouvert à tous.

François BLARY répond que le but est de valoriser la formation donnée aux étudiants de l'UPJV en les recrutant en priorité. Dans la structure actuelle, l'ensemble du personnel a été formé à l'université.

Philippe NIVET met aux voix cette proposition de plateforme.

	Voix
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0
Contre	0

Le conseil scientifique adopte à l'unanimité ce projet de plateforme d'archéologie préventive.

9. Informations et questions diverses

Philippe NIVET demande à l'ensemble des membres s'ils souhaitent toujours recevoir les convocations aux CS en version papier.

Il apparaît que la version électronique suffit.

Philippe NIVET annonce aux membres qu'ils peuvent trouver, dans les dossiers, la circulaire sur l'accompagnement à mi-parcours. Cette circulaire a été envoyée à tous les directeurs d'unités.

Denis POSTEL demande si les équipes de recherche déjà soumises à un audit doivent refaire un document, sachant qu'un rapport a été transmis fin décembre et que le retour de l'expertise a été donné.

Philippe NIVET précise que si les rapports comportent toutes les informations nécessaires, il n'est pas nécessaire d'en refaire un. Le but n'est pas d'écraser les équipes de recherche de surcharge de travail.

Olivier BALEDENT aimerait revenir sur la validation de la pertinence du comité d'expertise.

Philippe NIVET indique que les vice-présidents valideront le nom des experts afin d'éviter des conflits d'intérêt. Ils se gardent la possibilité de refuser certains noms dans certains cas.

Michel BRAZIER rappelle que ce dispositif est bénéfique pour les équipes. Il s'agit vraiment d'avancer dans une réflexion commune et de préparer le prochain contrat quinquennal. Il n'y aura pas de notes et cela ne modifiera pas la répartition des crédits. Il faut l'aborder avec sérénité. L'objectif est de vérifier que les orientations thématiques sont en cohérence avec les démarches et la stratégie globale de recherche.

Marie-Françoise MELMOUX MONTAUBIN demande quelle sera l'utilité de ce dispositif si finalement cet accompagnement ne change pas les lignes budgétaires.

Denis POSTEL est d'accord sur le principe d'accompagnement. Cependant, il est nécessaire d'accompagner en aval également. Il demande si des moyens seront mis en œuvre afin de redresser les équipes si besoin.

Philippe NIVET précise que cet accompagnement a été mis en place en vue de la préparation du prochain contrat. Les éléments seront disponibles début 2015. Effectivement, cela ne modifiera pas la dotation mais pourrait conduire l'établissement à proposer une reconfiguration en interne, voire même en externe (comme le rapprochement d'équipes…). Le conseil scientifique sera informé des résultats et aura à en débattre.

Denis POSTEL demande s'il ne serait pas judicieux de réfléchir à un outil permettant d'aider, en aval, cet accompagnement et la réorientation si nécessaire.

Michel BRAZIER répond qu'une analyse sera faite à la suite de cette expertise et sera partagée afin de donner les futures orientations.

Véronique BACH aimerait alerter l'équipe de direction quant aux dangers que peuvent engendrer les reconfigurations ou regroupements d'équipe.

Philippe NIVET propose de passer au dernier point des questions diverses concernant le regroupement d'établissements. Un Conseil Académique va avoir lieu le mardi 16 avril 2014 dédié à ce sujet où un débat pourra avoir lieu.
Le conseil d'administration a adopté la proposition, dans le cadre de la loi sur les regroupements d'établissements, de faire une association d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont l'UPJV serait chef de file. Il existe une nécessité de structurer l'enseignement supérieur et la recherche en Picardie. La région comporte depuis longtemps un maillage d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche divers et complémentaires. Diverses collaborations existent déjà avec l'UTC, LaSalle Beauvais, l'ESAD… Il semble

nécessaire d'institutionnaliser cette structuration en avançant sur un contrat de site, de traiter au mieux les spécificités régionales et de développer une identité de site.
L'URCA a réaffirmé, dans son conseil d'administration, sa volonté de travailler avec l'UPJV. Cependant, elle est actuellement engagée dans un processus de rapprochement très étroit avec l'Université Technologique de Troyes.
L'UTC, quant à elle, réaffirme sa volonté de rester dans la COMUE Paris-Sorbonne université. Elle n'est donc pas disposée à s'engager à 100% dans une structuration avec l'UPJV.
La région est favorable à l'association car, d'une part, avoir un seul interlocuteur au niveau de la politique de site est bénéfique et d'autre part, elle ne valide pas la volonté affichée par l'UTC de se rapprocher de Paris.
Cette solution présente d'autres avantages. Elle réaffirme le rôle leader de l'UPJV dans l'enseignement supérieur et la recherche en Picardie. De plus, elle ne nécessite pas de créer un nouvel établissement avec de nouvelles instances.
Cependant, cette option n'est pas exclusive.
Le 9 avril, l'équipe de direction a rendez-vous au Ministère, avec les autres établissements, afin de présenter ce projet.

Véronique BACH demande quels établissements seraient dans l'association.

Michel BRAZIER répond que, pour l'instant, des partenariats sont possibles avec l'Institut LaSalle Beauvais, l'ESCOM, l'ESAD, l'UTC et l'INERIS.

Denis POSTEL souhaite faire une remarque : c'est la première fois depuis qu'il siège au CS, qu'il demande, de façon argumentée, l'inscription d'un point à l'ordre du jour et il a été refusé pour éviter tout débat. Il se rappelle ce qui s'est passé pour le PRES et a un goût amer de retour en arrière. Les décisions sont prises en Conseil d'Administration avant d'en discuter en Conseil Scientifique, ce qui minore les échanges au sein de cette instance. Il aimerait savoir quel est l'avantage d'une association par rapport à la COMUE et quel sera le poids de cette association. Il se demande si l'association ne va pas servir d'autres établissements plutôt que l'UPJV.
Il aurait apprécié qu'un débat en amont ait lieu au CEVU et au CS, afin d'enrichir la séance du conseil académique.

Fabrice GUILBAUD rejoint les remarques de Denis POSTEL et reproche à l'équipe de direction de marginaliser le conseil scientifique. Concernant la COMUE, très peu d'informations ont été transmises. L'équipe de direction devait restituer des échanges suite à certaines réunions et cela n'a pas été fait. Au sujet du dossier sur l'accompagnement à mi-parcours, les « modalités d'accompagnement » ont été inscrites à l'ordre du jour avant même de discuter du principe. En cours de discussion, quelques problèmes ont été soulignés. La création d'un groupe de travail interne a été suggérée mais cela n'a pas été fait. Enfin, lors de la première réunion du Conseil Académique sur les postes d'enseignants-chercheurs, des documents importants n'ont pas été transmis et il a été difficile d'obtenir une suspension de séance.

Olivier FELY-BIOLET souhaite préciser que les PRES existent toujours au terme de la loi. Il avise les membres qu'une réunion sur le futur service public régional d'orientation aura lieu le 16 avril 2014. L'université est également concernée par ce sujet et il est regrettable que deux réunions importantes se télescopent.

Denis POSTEL aimerait qu'un courrier soit envoyé rappelant les missions des membres du Conseil Scientifique et les missions des membres du Conseil Académique.

Philippe NIVET précise que le Conseil Académique a été mis en place pour avoir des échanges sur des dossiers concernant aussi bien la formation que la recherche. Il semblait intéressant de discuter du projet de site en Conseil Académique. Se réunir après avoir eu des discussions séparées ne semblait pas être une manière de faire vivre le conseil académique et d'animer les échanges entre les différentes compétences.

Michel BRAZIER indique que cette période de transition amène à modifier les missions des conseils, qui deviennent des commissions. Il est important de trouver ensemble les bonnes modalités de fonctionnement. Il faut savoir, aujourd'hui, que pour ce qui concerne le regroupement d'établissements, cette vision doit être partagée entre les différents établissements. Les avancées et réflexions communes se sont faites pas à pas. L'équipe de direction a essayé de tenir informés régulièrement les membres de l'évolution des choses. Il existe réellement une volonté de transparence.

Véronique BACH demande quelle est l'implication des autres établissements quant à la proposition faite et la mise en œuvre de celle-ci.

Michel BRAZIER indique que l'équipe de direction doit rencontrer les différents responsables et consulter les autres établissements sur cette question.

Philippe NIVET remercie les membres du conseil scientifique et lève la séance à 13h29.